



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 56967

Texte de la question

M. Robert Poujade appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des cadres hospitaliers. Les conditions de fonctionnement difficiles des établissements, l'absence de réelle reconnaissance de leur fonction ont amené les cadres hospitaliers à conduire des mouvements nationaux de grève à plusieurs reprises depuis l'an dernier. Dans divers hôpitaux, ces mouvements se traduisent par des arrêts de travail ainsi que des actions qui ont inévitablement des incidences sur le fonctionnement des services médicaux médico-techniques, logistiques et administratifs. Les cadres hospitaliers jouent, on le sait, un rôle essentiel dans la bonne marche des hôpitaux. La nécessité de faire face à une augmentation constante de l'activité, dans un contexte marqué à la fois par la complexité croissante des procédures et le plus souvent l'insuffisance des moyens accroît leurs charges et leurs responsabilités. La perspective de réduction du temps de travail les conduit à s'interroger sur la place qui leur sera donnée dans le dispositif, sur l'application qui leur en sera faite. Les mouvements qui se poursuivent depuis maintenant de nombreuses semaines expriment l'inquiétude profonde de ces cadres. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître l'action qu'elle envisage de conduire pour répondre aux revendications exprimées par ces personnels et les suites qu'elle prévoit de donner à la concertation en cours avec leurs représentants.

Données clés

Auteur : [M. Robert Poujade](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56967

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 392